

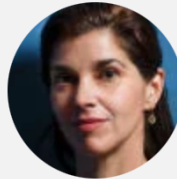
## « La justice pénale se délite sous nos yeux »

Publié le 01/06/2026



**Marie Dosé**

*avocate à la Cour*



Propos recueillis par

**Sophie Tardy-  
Joubert**

*journaliste*

*Avocate en droit pénal depuis 25 ans, Marie Dosé publie : **La violence faite aux autres**, aux **Éditions du Sonneur**. Elle raconte son métier à travers une galerie de portraits de ses clients, accusés ou victimes, pris dans un monde judiciaire de plus en plus maltraitant. Pour l'écrire, elle dit avoir laissé les visages venir à elle et les histoires remonter sans plan préétabli. On y rencontre des jeunes femmes victimes de violences sexuelles, des mis en cause à peine sortis de l'adolescence, des enfants et des mères détenus en Syrie, espérant être un jour rapatriés en France. Et leur avocate, souvent en colère mais toujours déterminée à faire respecter leurs droits, malgré le manque de moyens et la défiance qui se creuse entre juges et avocats. Elle raconte à Actu-Juridique la genèse de ce livre et la violence de notre système judiciaire. Rencontre.*

**Actu-Juridique :** Vous signez un livre très personnel, assez éloigné de vos écrits juridiques habituels. Quelle en a été la genèse ?

**Marie Dosé :** J'avais déjà écrit sur la justice pénale et sur des principes généraux du droit tels que la présomption d'innocence ou la prescription. Je l'avais fait avec distance, en prenant soin de ne pas trop incarner ces principes dans l'histoire de celles et ceux qui les traversent. Je m'exprime cette fois dans un registre moins juridique, plus littéraire, plus intime, aussi. J'ai rédigé ce texte en un été, presque d'une traite, comme un exutoire. Je ne supportais plus certaines choses : le désespoir de tant de personnes que je défends, mon impuissance face à ce désespoir, et l'injustice, qui ne vient pas forcément de la décision mais du traitement judiciaire. J'étais littéralement polluée par cette violence invisible faite aux autres. J'ai essayé, avec ce livre, de la livrer et de m'en libérer un peu.

**Actu-Juridique :** C'est un texte littéraire, qui a aussi une dimension d'alerte. Comment qualifieriez-vous l'évolution de la justice ?

**Marie Dosé :** Il ne reste plus grand-chose du monde judiciaire que j'ai connu il y a vingt-cinq ans, quand j'ai prêté serment. La fin de la solennité de l'audience criminelle est désormais largement amorcée et on assiste, impuissants, au délitement de la justice pénale.

Ce livre n'a pas été écrit contre la justice ou contre les magistrats : les plus beaux instants que j'ai vécus dans ma carrière sont des œuvres collectives qui ont réuni président de la cour d'assises, avocat général, confrères de la défense et de la partie civile. Je ne pense jamais les uns contre les autres. Je constate seulement que le traitement judiciaire est de plus en plus violent parce que l'institution n'a plus les moyens de ne pas maltraiter le justiciable. Alors je suis inquiète pour eux. Qu'il s'agisse de victimes, de mis en cause, de coupables, d'innocents. La place d'un avocat est dans les coulisses du pire, là où règne le mal fait et le mal subi.

**Actu-Juridique :** Vous relatez les propos d'une juge d'instruction qui vous dit, au téléphone : « Je sais, Maître, que c'est de la maltraitance, mais je n'y arrive pas ! »

**Marie Dosé :** Elle était presque en larmes, et j'en étais bouleversée. Ce n'était ni de la mauvaise volonté de sa part ni un choix délibéré, mais de l'impuissance. Elle ne pouvait faire autrement que de renoncer à entendre des victimes mineures, sauf à allonger son instruction de 8 ou 9 mois. À un manque de moyens récurrent s'ajoute un problème de répartition de ces moyens qui participe à la déshumanisation de la justice. La justice est nécessairement violente, mais, c'est un fait, elle l'est de plus en plus. Certains magistrats en souffrent, d'autres s'en accommodent sans difficulté. Et la défiance des magistrats envers les avocats n'a jamais été aussi prégnante. Certains juges d'instruction ont pour principe de ne jamais parler aux avocats, pas même au téléphone, et beaucoup d'entre eux nous accueillent avec une exaspération assumée. Pourtant, l'avocat est le seul à connaître l'histoire des justiciables, leur souffrance, leurs blocages, leur difficulté à livrer telle ou telle information... Cette mise à distance, ce refus de savoir en dehors de ce que le justiciable réussit difficilement à livrer dans un cabinet d'instruction ou en audience, participe à la déshumanisation et à la violence du traitement judiciaire. Écarter l'avocat, s'en défier, c'est éloigner le justiciable de son juge et abêtir son office. Et puis, les réformes successives défont la justice criminelle : Il y a vingt-cinq ans, nous manifestions contre la CRPC (le plaider-coupable en matière correctionnelle). Nous étions tous ou presque contre cette réforme, mais, à part Françoise Cotta, personne n'avait imaginé qu'elle serait étendue à la justice criminelle. On n'imaginait pas non plus qu'on pourrait voir un jour des Assises sans jury populaire. Aujourd'hui, nous y sommes. C'est paradoxal : on réclame de plus en plus de justice, on judiciarise de plus en plus de comportements et, dans le même temps, on creuse la distance entre la justice pénale et le citoyen en lui retirant la faculté d'y participer. C'est finalement le lot de toute société populiste que d'instrumentaliser la justice pénale. J'ai toujours été persuadée qu'on mesure la force d'un État de droit à la façon dont il traite ses délinquants et ses étrangers. À cette aune, la situation actuelle est très inquiétante.

**Actu-Juridique :** Vous dédiez votre livre à certains de vos clients « morts en justice ». La formule est très forte.

**Marie Dosé :** Je ne veux pas dire que la justice les a tués. Mais ces personnes sont décédées alors qu'elles se confrontaient au système judiciaire : la procédure a fait partie de leur traumatisme. L'un est décédé dans l'incendie de sa cellule. Un autre – prévenu mais pas condamné – s'est suicidé avant même d'être jugé. Une autre, après avoir été victime de violences qui n'ont jamais donné lieu à un procès. Je sais que ces formulations sont fortes. Mais je ne pouvais pas ne pas leur dédier ce livre. Eux aussi l'ont rendu nécessaire.

**Actu-Juridique : Votre combat pour le rapatriement des enfants français retenus dans les camps du nord-est de la Syrie occupe une place centrale dans votre récit. Comment êtes-vous entrée dans ce dossier ?**

**Marie Dosé :** Comme toujours : par une porte qui s'ouvre un peu par hasard. En 2017, une grand-mère est venue me voir. Sa fille, partie en Syrie, s'était rendue aux Kurdes et vivait dans un camp avec ses deux très jeunes enfants. Et honnêtement, à l'époque, je n'ai pas compris ce qui pouvait poser problème. J'ai même dit à cette dame qu'elle n'avait pas besoin de saisir un avocat pour demander le rapatriement de sa fille et de ses petits-enfants, tous Français. Je lui ai néanmoins proposé de l'aider à rédiger une lettre au Quai d'Orsay, avant de lui dire qu'elle n'aurait plus besoin de moi ensuite. Huit ans plus tard, on y est encore. Un avocat ne sait jamais très bien pourquoi, à un moment donné, il est choisi par tel justiciable et pas un autre. Mais ce combat-là, que je partage avec d'autres confrères, je ne pourrai jamais m'en défaire. Parce qu'après avoir vu ces enfants, après les avoir rencontrés dans ces camps, en Syrie, après avoir partagé tant d'espoir et de désespoir avec leurs familles, leur tourner le dos est inimaginable. Et c'est d'ailleurs très compliqué de vivre ici avec ces images-là, de les savoir encore et toujours là-bas.

**Actu-Juridique : Qu'est-ce qui explique ce blocage persistant de la France ?**

**Marie Dosé :** Je n'ai toujours pas de réponse claire mais cette histoire continue de s'écrire, et nous connaissons, un jour, les tenants et les aboutissants de cette succession de refus et de réticences. Ce que je sais, c'est que, très longtemps, les autorités décidaient des rapatriements au cas par cas. Autrement dit, c'était le fait du prince. 181 enfants sont rentrés. Certains vont très bien, d'autres moins. Évidemment, plus ils sont rentrés jeunes, moins c'est difficile. Plus de 90 % des enfants sont arrivés dans les camps du nord-est syrien avant l'âge de 6 ans. Attendre plusieurs années avant de les rapatrier, c'est leur voler toute leur enfance. Certains sont nés là-bas, dans le camp. Lors du dernier rapatriement, en septembre 2025, un enfant de 7 ans est rentré. Né sous la tente, il n'avait connu que le camp et les barbelés. Deux sœurs, qui ont attendu d'être majeures pour s'émanciper du refus de leur mère de rentrer en France, n'ont pas été rapatriées malgré leur demande. Et la France ne donne aucune explication à son refus. La France a été condamnée à maintes reprises : par le Comité international des droits de l'enfant, le Comité contre la torture, la Cour européenne des droits de l'Homme, les tribunaux administratifs, la cour administrative d'appel. Acculé, le gouvernement a fini par rapatrier les enfants dont les mères acceptaient de rentrer. Mais, pour moi, il faudrait aussi, et même surtout, sauver les enfants des mères qui ne veulent pas être rapatriées. Quand une mère est violente envers son enfant, on le lui retire. Élever son enfant dans une idéologie violente est une violence faite à l'enfant. Longtemps, j'ai eu des entretiens au Quai d'Orsay. Je n'irai plus. J'en ai assez dû « off » et des réunions sans suite, des promesses qui n'engagent que ceux qui y croient. J'ai arrêté de jouer le jeu. Récemment, la France s'est rendue complice du transfert en Irak de jeunes majeurs emmenés de force en zone de guerre par leurs parents alors qu'ils avaient 10 ans à peine. Nous les avons rencontrés en Syrie, puis en Irak. La France a toujours refusé de les rapatrier alors qu'ils sont des victimes de guerre, des victimes du choix de leurs parents. La France persiste à les traiter comme des coupables depuis des années. Elle sait leur état de santé désastreux, mais prend le risque qu'ils décèdent enchaînés. Parce que, oui, ils sont enchaînés aux autres prisonniers, revêtus d'une combinaison marron, serviettes sur la tête,

et frappés. L'un d'entre eux m'a dit un jour : « L'espoir, ça fait souffrir aussi, faites attention. » Et cette phrase me hante.

**Actu-Juridique : Qu'ont en commun ces femmes parties en zone de guerre ? Qu'est-ce qui les a menées là-bas ?**

**Marie Dosé :** Ce sont, chaque fois, des existences fracassées, des enfances ou des adolescentes marquées par la violence physique, psychologique. On ne part pas en zone de guerre sans avoir traversé de lourds traumatismes. Je ne peux que le constater : nombre d'entre elles ont été victimes de violences sexuelles. Ce qui finit par alimenter une espèce de quête de pureté, et engendrer un rapport au corps profondément malsain. L'endoctrinement djihadiste prospère dans les existences cabossées. Les femmes que je défends investissent énormément leur suivi psychologique en détention, leur séjour au QPR (quartier de prise en charge de la radicalisation) ou au QER (quartier d'évaluation de la radicalisation).

**Actu-Juridique : Vous décrivez une résistance du Parquet national antiterroriste (PNAT) à prendre en compte ce parcours traumatique...**

**Marie Dosé :** Il y a toujours ce réflexe de se défier de l'humanisation. Souvent, les magistrats du PNAT me reprochent de les victimiser. Comme si avoir été victimes de violences risquait de leur donner figure humaine, comme si leur donner figure humaine était insupportable. On peut évidemment avoir souffert *et* faire souffrir. Ramener quelqu'un à ce qu'il a fait de pire, sans considérer aussi sa propre souffrance, est inepte et contre-productif. Le sens de la peine, c'est aussi une perspective. Ce n'est pas enfermer quelqu'un dans son acte.

**Actu-Juridique : Un autre grand sujet de votre récit, ce sont les accusations de violences sexuelles au temps des réseaux sociaux.**

**Marie Dosé :** Quand les réseaux sociaux remplacent la justice, la violence est de tous les côtés. Pour écrire ce livre, j'ai laissé les visages venir à moi. Je raconte l'histoire d'un garçon mineur poursuivi par la violence d'une accusation, sa famille dévastée. Celle d'une femme qui essaie de dénoncer des faits de la façon la plus droite et la plus juste possible, et qui se retrouve mise en examen pour dénonciation calomnieuse. C'est devenu très compliqué. Il y a quelque chose qui m'inquiète profondément, en particulier dans ce contentieux : la tendance à judiciaireiser le regret, à faire primer le ressenti sur les faits, et à reconstruire – des deux côtés, d'ailleurs – ce qui a pu se passer.

**Actu-Juridique : Vous écrivez que « la seule défense possible, c'est la contrition ». N'est-ce pas un peu exagéré ?**

**Marie Dosé :** C'est une phrase un peu provocatrice, certes, mais elle dit aussi ce que je ressens : la justice exige trop souvent une reconnaissance pleine et entière des faits et une demande de pardon dans les règles de l'art. Et en même temps, quels que soient les efforts de l'accusé(e), les mots qu'il ou elle prononce en ce sens ne suffisent jamais et sonnent inéluctablement faux : il demande pardon trop tard, ou pas assez fort, ou maladroitement. Or, ce qui importe, ce n'est pas que l'accusé courbe l'échine dans son box ou à la barre,

c'est qu'il prenne conscience des tenants et des aboutissants de son geste, de son passage à l'acte.

**Actu-Juridique :** À ces portraits judiciaires, vous mêlez un récit encore plus intime : l'accompagnement de votre compagnon face à la maladie. Pourquoi avoir réuni ces deux registres ?

**Marie Dosé :** J'avais besoin d'écrire sur la maladie qui affecte Marc, mon mari. J'ai pensé ensuite, avant de publier, supprimer tout ce qui le concernait. Mais, au fil de l'écriture, j'ai construit une alternance de grands portraits judiciaires et de courtes séquences avec Marc. Je suis comme tous les mélomanes, j'ai fabriqué une petite harmonie presque sans le vouloir, disons une sorte de valse. Marc, qui est aussi éditeur, a lu le manuscrit et m'a dit vouloir le publier là où il travaille, aux Éditions du Sonneur. J'ai trouvé ça beau que ce soit lui qui l'édite. Cela nous a fait du bien à tous les deux. Il faut pouvoir dire ces choses-là, la maladie, la fragilité, l'éphémère. Et ce qu'il y a de moins désespérant dans tout ce livre, finalement, c'est lui.

**Actu-Juridique :** Vous dites craindre de vous habituer à la violence. On vous sent pourtant encore très indignée...

**Marie Dosé :** Quand on passe vingt heures sur vingt-quatre dans un milieu de plus en plus violent, le risque est de s'y habituer, oui. Mais je crois, j'espère que ce n'est pas le cas... Dans le même temps, je pensais qu'en vieillissant, j'aurais davantage confiance en moi. Moins de doutes. Or c'est le contraire qui se produit : je suis de plus en plus fébrile et j'ai de plus en plus peur. C'est au parloir que je me sens le plus à ma place. Entre quatre murs, on est au cœur de quelque chose. On en sort et on se dit : c'était un moment vrai ! Cette authenticité-là, je ne la trouve nulle part ailleurs sauf au détour d'un long rendez-vous à mon cabinet, où le temps semble s'être arrêté. À cinquante ans, après vingt-cinq ans à défendre des principes, je sais que la seule façon d'être avocat, c'est de rester à la hauteur de celles et ceux qu'on défend. Pas plus haut, pas ailleurs. Juste là, avec eux. ■